

---

# Villandraut

---

Périmètre délimité des abords

Château (ruines)

---

Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine de la Gironde  
Mai 2022

---



- **Château**

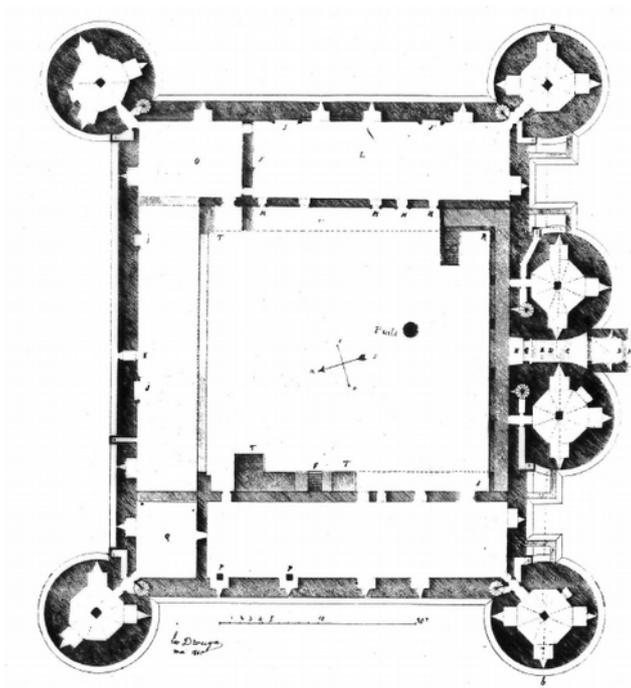
Le château de Villandraut a été construit par le pape Clément V en 1305. Il est l'exemple type des châteaux de plaine de style gothique. Fait rare, Il est parvenu jusqu'à nos jours presque intact, l'essentiel du château datant de la construction primitive, à savoir : les tours, courtines, appartements, fossés et basse-cour.

La construction actuelle était complétée à l'origine par des structures extérieures, comme un vallum (défense constituée par une palissade placée en haut d'un talus et précédée d'un fossé) qui entourait la place.

Le plan général de l'édifice est régulier, il s'agit ici d'un rectangle de 52m par 43m, flanqué à chaque angle d'une tour cylindrique massive et de deux tours supplémentaires encadrant l'entrée principale pour former un châtelet.

Le château est un palais fortifié agrémenté d'une demeure seigneuriale avec des appartements largement éclairés sur cour et sur la campagne. Il regroupe toutes les nécessités de l'époque : parties communes et vastes logis bien ordonnés, tout en se mariant adroitement à un système défensif très élaboré puisque chaque tour est conçue comme un donjon.

Les ruines du château sont classées en totalité au titre des monuments historiques par arrêté du 12 juillet 1886.



Plan du rez-de-chaussée du château de 1860 par Léo Drouyn



Cadastre « dit napoléonien » de 1839

## • Description des abords

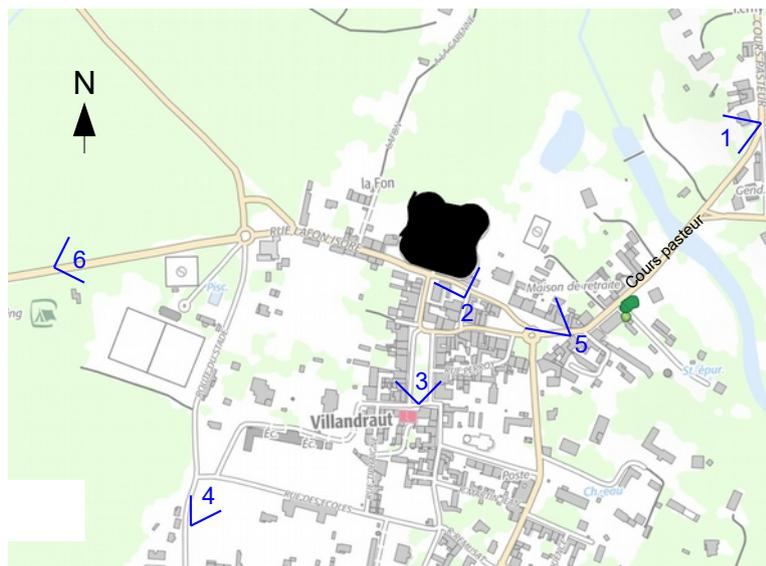
Les ruines du château se situent en bordure Nord du bourg de Villandraut. Elles sont implantées sur une légère éminence par rapport au lit du Ciron au Nord.

Au Nord-Est (1), depuis le cours Pasteur, les ruines du château sont visibles au-delà d'un paysage rural champêtre. Un boisement disparate limite néanmoins les vues franches.

Au Sud (2-3), le tissu urbain du bourg est dense mais relativement bas, ce qui permet d'avoir de longues vues sur les ruines du château depuis la rue Lafon Isore jusqu'à la rue Terres de Villandraut-Est (4).

Au Sud-Est (5), les ruines sont perçues jusqu'au bout de la place Gambetta. En remontant le cours Pasteur, les vues sont limitées par le tissu urbain.

A l'Ouest (6), les ruines se découvrent au fur et à mesure depuis la départementale n°3.



Plan de situation



1- Vue Nord-Est depuis le cours Pasteur



2- Vue Sud depuis la rue Lafon Isore



3- Vue Sud depuis la place du Général De Gaulle



4- Vue depuis les Terres de Villandraut-Est



5- Vue Est depuis la rue Jean Dupuy

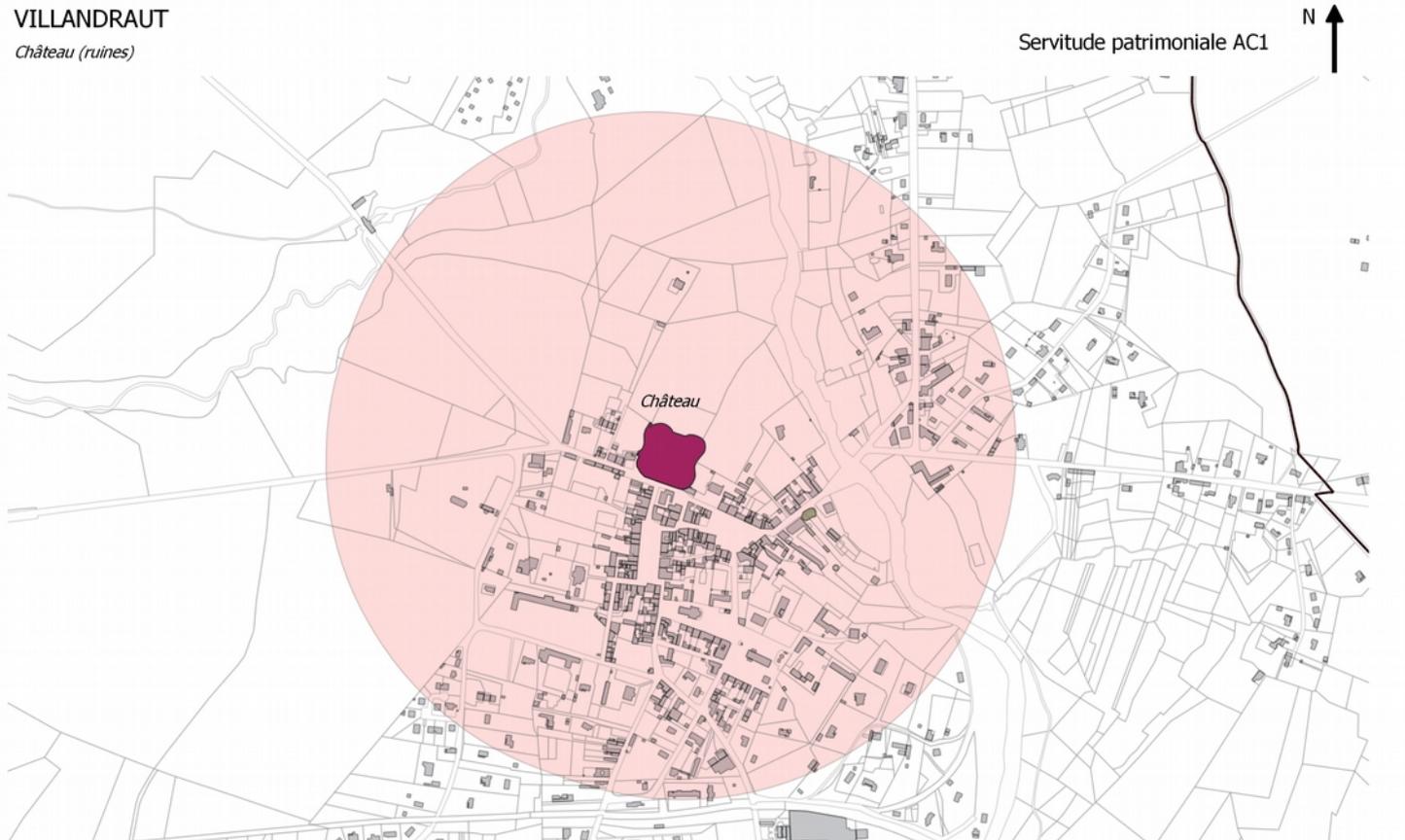


6- Vue Ouest depuis la départementale n°3

- **Périmètre de protection actuel du château**

VILLANDRAUT

*Château (ruines)*



Légende

- Monument Historique
- Périmètre actuel de protection au titre des abords de monuments historiques (R500) - Servitude AC1

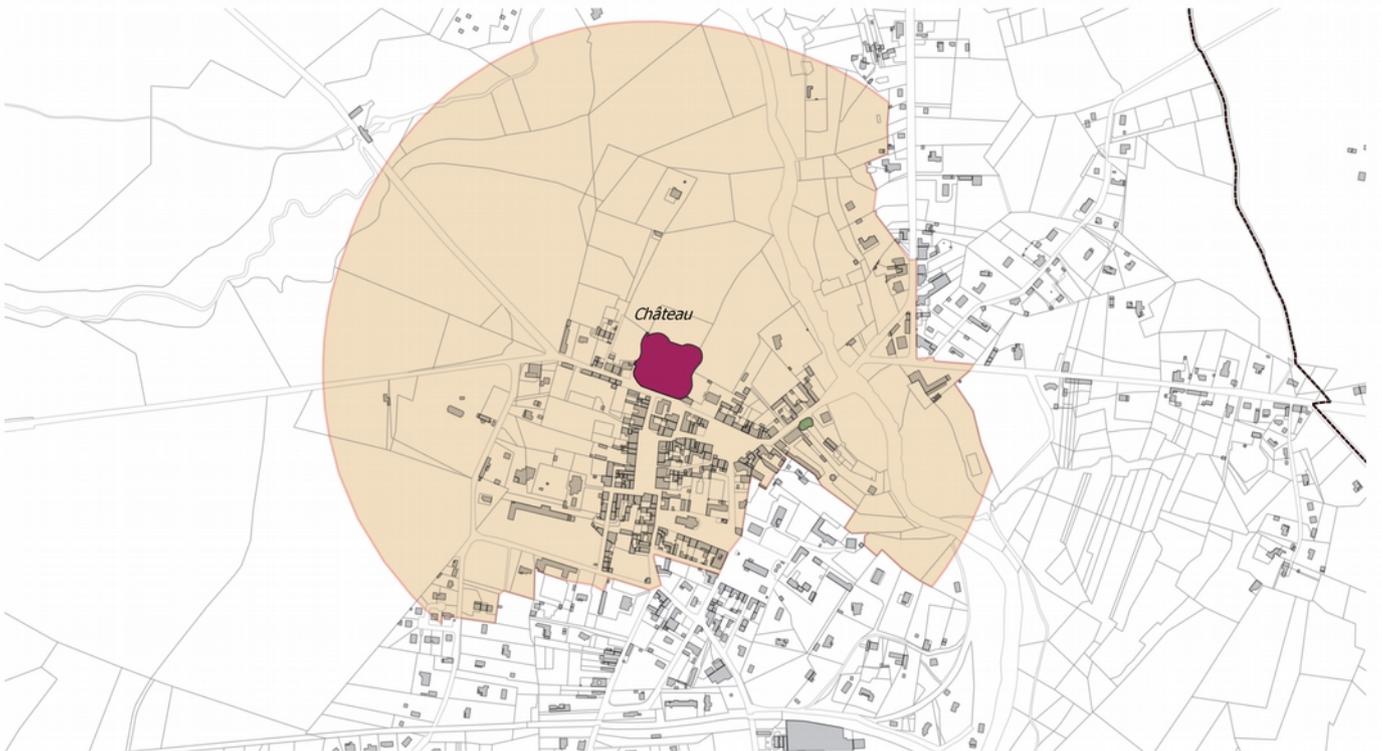
100 0 100 200 300 400 m

UDAP DE LA GIRONDE - mai 2022

- **Proposition de périmètre délimité des abords (P.D.A.)**

VILLANDRAUT  
Château (ruines)

Proposition de Périmètre Délimité des Abords



Légende

- Monument Historique
- Projet de Périmètre Délimité des Abords (PDA) - Servitude AC1

100 0 100 200 300 400 m

UDAP DE LA GIRONDE - mai 2022

- **Justification du périmètre délimité des abords**

Il est proposé de conserver le périmètre actuel au nord et à l'ouest des ruines du château, afin de préserver les vues sur et depuis le grand paysage naturel largement boisé, et de mettre en scène le monument dans son environnement.

A l'Est, le périmètre est limité aux parcelles du centre bourg et celles dans la continuité du cours Pasteur, compte tenu du relief qui limite la visibilité sur les ruines.

Au Sud, bien que le tissu urbain soit dense, il n'empêche pas les vues sur le monument. Ce tissu traditionnel est composé de maisons de ville en R+1 à l'alignement, avec façades en pierre ou enduites et menuiseries bois, couvertes d'une toiture en tuiles canal. Il forme l'accompagnement du monument et est donc conservé dans le périmètre de protection proposé.

L'objectif de ce périmètre est de préserver la qualité architecturale et spatiale du tissu urbain traditionnel et du paysage formant la présentation du monument.